



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 31 mars 2026

Délibération n°2026-26 : Désignation des délégués du Conseil Municipal au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Locales (CNAS)

L'an deux mille vingt-six, le mardi 31 mars 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le mercredi 25 mars 2026, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Présents :	M. Bernard GLEIZE, M. Pascal NAWROCKI, Mme Dominique DUMAS, M. Alain SCHMITT, Mme Geneviève SHATER, M. Nicolas RICHARD, M. Guy HALGAND, M. Vincent PAIN, M. Christian CHARREIRE, M. Jean-Christophe BRUNEAU, M. Sylvère GUILLARD, Mme Stéphanie DE BARROS, Mme Marianne PERDRIJAT, Mme Hélène MORONVALLE, Mme Elodie CHARREIRE, Mme Laura BARCON BENSIMON, M. Patrick TOLVY, Mme Isabeau DE CHALLEMAISON, Mme Sara TESSIER		
Représentés :			
Absents :			
Secrétaire :	M. Alain SCHMITT		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du CNAS et notamment son article 6,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué parmi les conseillers municipaux et un délégué parmi les agents,

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales permet, par décision prise à l'unanimité du Conseil Municipal, de désigner des Membres du Conseil Municipal, pour remplir des fonctions ou siéger dans les organismes extérieurs sans avoir nécessairement recours au vote à bulletin secret.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder à la nomination des administrateurs au sein du CNAS ;

Vu les candidatures de M. Pascal NAWROCKI comme délégué des élus et de Madame Béatrice GILARDEAU comme déléguée des agents.

Après dépouillement, ont obtenu :

M. Pascal NAWROCKI 19 voix pour

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20260331-2026-26-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

Madame Béatrice GILARDEAU 19 voix pour

M. Pascal NAWROCKI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu comme délégué des élus et Madame Béatrice GILARDEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élue comme déléguée des agents, pour représenter la Commune au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Locales (CNAS).



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhellan